

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°98-2023
Point 3.17.12.4

Point 3.17.12.4 de l'ordre du jour

Création du DU Pratique et contentieux des relations de travail - Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

EXPOSE DES MOTIFS :

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail, organisé en partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, a pour objectif de former des étudiants en formation initiale inscrits en troisième année de Licence Droit ou AES ou titulaire d'une Licence en Droit ou AES, ou d'un DUT/BUT Carrières juridiques, d'approfondir et de compléter les connaissances acquises en droit du travail ou en lien avec le cadre juridique des relations de travail, tant dans leur dimension théorique que pratique. Il s'agit de leur offrir les savoirs et les savoir-faire nécessaires pour prétendre aux métiers du service public du droit social accessibles avec un Bac+3 (inspecteurs des URSSAF, etc.) et de leur fournir les apports méthodologiques et le soutien pédagogique nécessaire à la préparation de certains concours administratifs (concours de l'inspection du travail). De nombreuses carrières administratives en droit social sont méconnues des étudiants en droit et en gestion, alors qu'elles se sont fortement renouvelées quant aux missions, aux ouvertures de postes et à l'évolution de carrière.

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail est également destiné aux étudiants juristes et gestionnaires qui voudraient intégrer les métiers du droit social et des relations sociales en entreprise, dès l'obtention de leur diplôme de Licence. Il s'agit de donner des éléments de pratiques opérationnelles en droit social et en contentieux de travail, qui complèteraient les enseignements délivrés en droit social en Licences Droit et AES.

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail intéressera aussi les étudiants juristes qui souhaitent renforcer leurs compétences en matière de contentieux au travail, en vue de devenir, plus tard, avocat ou d'intégrer un service contentieux d'une entreprise privée ou publique ou d'une administration sociale.

Les tarifs de ce DU, niveau licence, seraient de 450 € en formation initiale et de 1500 € pour les prépa-talents

Afin de pouvoir proposer dans le cadre de ce diplôme des enseignements dont la création est envisagée dans le cadre de la nouvelle offre de formation 2024-2028 et d'assurer une communication efficace sur l'ouverture du DU, il a été décidé, de concert avec les différents partenaires du projet, que l'ouverture du diplôme serait effective à la rentrée 2024.

Le 13 juin 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 31 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DU Pratique et contentieux des relations de travail – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 31 |
| Nombre de voix pour | 26 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 5 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Création du

[DU Pratique et contentieux des relations de travail]

pour l'année universitaire **2024/2025**

I. Nature de la demande

Public : formation initiale hors alternance

formation continue ([lettre d'intention à faire parvenir alors aussi au SFC, dominique.schalefli@unistra.fr](#))

formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat professionnel)

II. Exposé des motifs de la création / modification *

La lettre d'intention de création du DU Pratique et contentieux des relations de travail déposée au mois d'octobre 2022 présentait un projet dont l'ouverture était envisagée pour la rentrée universitaire 2023. Toutefois, afin de pouvoir proposer dans le cadre de ce diplôme des enseignements dont la création est envisagée dans le cadre de la nouvelle offre de formation 2024-2028 et d'assurer une communication efficace sur l'ouverture du DU, il a été décidé, de concert avec les différents partenaires du projet, de **reporter l'ouverture du diplôme à la rentrée 2024**.

1. Les objectifs de la formation

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail, organisé en partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, a pour objectif de former des étudiants en formation initiale inscrits en troisième année de Licence Droit ou AES ou titulaire d'une Licence en Droit ou AES, ou d'un DUT/BUT Carrières juridiques, d'approfondir et de compléter les connaissances acquises en droit du travail ou en lien avec le cadre juridique des relations de travail, tant dans leur dimension théorique que pratique. Il s'agit de leur offrir les savoirs et les savoirs-faire nécessaires pour prétendre aux métiers du service public du droit social accessibles avec un Bac+3 (inspecteurs des URSSAF, etc.) et de leur fournir les apports méthodologiques et le soutien pédagogique nécessaire à la préparation de certains concours administratifs (concours de l'inspection du travail). De nombreuses carrières administratives en droit social sont méconnues des étudiants en droit et en gestion, alors qu'elles se sont fortement renouvelées quant aux missions, aux ouvertures de postes et à l'évolution de carrière.

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail est également destiné aux étudiants juristes et gestionnaires qui voudraient intégrer les métiers du droit social et des relations sociales en entreprise, dès l'obtention de leur diplôme de Licence. Il s'agit de donner des éléments de pratiques opérationnelles en droit social et en contentieux de travail, qui complèteraient les enseignements délivrés en droit social en Licences Droit et AES.

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail intéressera aussi les étudiants juristes qui souhaitent renforcer leurs compétences en matière de contentieux au travail, en vue de devenir, plus tard, avocat ou d'intégrer un service contentieux d'une entreprise privée ou publique ou d'une administration sociale.

2. Les débouchés/poursuite d'études

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail a une double visée :

- *au titre de l'insertion professionnelle* : ce diplôme permettra aux étudiants de valoriser leur diplôme de Licence Droit ou AES et d'envisager une insertion professionnelle à court ou moyen terme. En effet, on ne peut ignorer que la mise en place de la sélection à l'entrée du Master 1 a soulevé un défi nouveau, celui de la (re)valorisation du diplôme de Licence dont on sait qu'il est parfois envisagé comme la seule condition préalable et nécessaire à l'accès à un Master et non plus comme un diplôme à part entière susceptible d'offrir des débouchés professionnels immédiats. Pourtant, certains métiers du droit social sont accessibles avec un diplôme de Licence.

Il en va ainsi du concours de l'inspection du travail ou encore des contrôleurs URSSAF travail illégal (Code ROME : K1502 Contrôle et inspection des affaires sociales).

Du reste, les étudiants pourront également envisager intégrer, en qualité d'assistant juridique, chargé de mission ou d'études un service de relations sociales ou de ressources humaines, ou un service de contentieux dans une entreprise privée ou publique (codes ROME : K1205 Chargé d'information juridique et sociale / K1902 Assistant de cabinet juridique ; Assistant de service juridique).

Au titre de l'insertion professionnelle, le concours de l'inspection du travail offre 200 places par année et l'URSSAF offre 95 postes d'inspecteur chargé de la lutte contre le travail dissimulé. Par ailleurs, de très nombreux emplois sont à pourvoir actuellement dans les services de relations sociales et de contentieux du travail des entreprises privées et publiques.

- *au titre de la poursuite des études* : le DU Pratique et contentieux des relations de travail permet aux étudiants d'étoffer leur bagage de connaissances en droit du travail, en bénéficiant d'enseignements spécialisés pensés en complémentarité de ceux dispensés dans le cadre de la formation de Licence, plus généraliste. Les étudiants qui souhaiteraient, à l'issue du DU, poursuivre leurs études, pourront ainsi envisager de présenter une candidature dans les Masters où le droit social occupe une place singulière. Au sein de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, les étudiants pourront notamment envisager une candidature au Master Droit social interne, européen et international.

Au titre de la poursuite d'études, le Master Droit social interne, européen et international offre aujourd'hui 32 places.

3. Contexte du projet

Le DU projeté s'inscrira parfaitement dans l'offre de formation de l'Unistra et plus particulièrement, dans celle de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et de l'Institut de préparation à l'Administration générale (IPAG).

Les formations dispensées au sein de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion sont déjà particulièrement axées sur le droit social, tant dans la filière Droit (Master droit social, interne, européen et international) qu'AES. Le DU proposera des enseignements de mise en situation (contentieux social, droit pénal du travail, droit des conditions de travail, Emploi et formation professionnelle etc.), délivrés notamment par des professionnels, complémentaires aux enseignements dispensés en Licence.

Au sein de l'Université de Strasbourg, il n'existe aucune autre formation de ce type. Aucun diplôme à ce niveau d'études ne porte exclusivement sur ces compétences. Du reste, au sein de l'Institut de préparation à l'Administration générale, s'il existe le DU Concours Administratifs, il n'existe pas à ce jour de préparation spécifique au concours de l'inspection du travail.

Au plan national, il existe deux autres formations, soutenues par l'Administration du travail, et visant à offrir à des étudiants inscrits dans la classe préparatoire Talents du service public pour préparer le concours de l'Inspection du travail, l'accès à une formation diplômante (DU). Ainsi, l'Institut d'Études du travail de Lyon (Université Lyon II) propose un DU Droit et gestion des ressources humaines. Un autre DU est également en cours de création et devrait s'ouvrir à la rentrée 2023 à l'Université de Lille. Toutefois, l'Université de Strasbourg est la seule à envisager dans la région Grand-Est. Du reste, à la différence des DU de Lille et Lyon II, le projet de DU ici présenté est le seul à offrir une formation tournée vers le contrôle et le contentieux du travail.

III. Composante de rattachement :

A. Composantes ou services associées :

Composante de rattachement :

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Composantes ou services associées :

Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

B. Autres partenariats *

Partenaires fondateurs :

1) Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est

6, rue Hirn 67085 STRASBOURG
grand-est.dreets.gouv.fr
03.69.20.97.71

La DREETS Grand Est mène actuellement une politique d'attractivité du métier d'inspecteur du travail. Dans ce cadre, elle soutient vivement ce projet et s'est, à ce titre, engagée à mettre à la disposition du diplôme différents moyens : versement d'une subvention financière, mise à disposition d'agents de l'inspection du travail pour réaliser des interventions auprès des étudiants (dans le cadre de séminaire ou dans la préparation aux épreuves du concours), accueil d'étudiants en stage au sein des services de l'Administration du travail.

2) Institut national du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (INTEFP)

1498, route de Sain Bel
69280 Marcy L'étoile
04 78 87 47 47

L'INTEFP, institut de formation des élèves-inspecteurs du travail et des inspecteurs du travail, mène des actions de formation à destination des futurs candidats au concours de l'inspection du travail, notamment au travers d'une Classe Talents du service public. L'Institut soutient également ce projet de diplôme. Elle s'engage notamment à mettre 3 places de leur Classe Talents à la disposition du DU Pratique et contentieux des relations de travail, et prendra en charge les droits d'inscription des étudiants concernés (des droits spécifiques d'inscription pour ces places ont été fixés).

Un protocole de coopération a été signé le 6 février 2023 entre la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, l'IPAG et les deux partenaires extérieurs, la DREETS Grand Est et l'INTEFP (en annexe). La convention de partenariat avec la DREETS Grand Est en cours d'élaboration (le projet est actuellement à l'étude auprès du SAJI de l'Unistra). Un projet de convention avec l'INTEFP a été rédigé.

IV. Responsables de la formation pour l'Université de Strasbourg *

- **Sabrina Mraouahi**
Maître de conférences en droit privé (section 01)
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

1 place d'Athènes - BP 66 - 67045 Strasbourg Cedex
Tél. : 06.68.02.86.58
Courriel. : mraouahi@unistra.fr

• **Nicolas Moizard**

Professeur en droit privé (section 01)
Institut du travail
39, avenue de la Forêt noire - 67000 Strasbourg
Tél. 03 68 85 87 05
Courriel : moizard@unistra.fr

V. Conditions d'admission et public concerné *

A. Mode de recrutement / sélection *

Peuvent candidater au DU Pratique et contentieux des relations de travail :

- les étudiants, inscrits en filière Droit ou AES, justifiant d'avoir validé au moins les deux premières années de Licence,
- les étudiants titulaires d'un DUT/BUT Carrières juridiques,
- les étudiants titulaires d'une Licence Droit ou AES ou d'un diplôme équivalent.

Les candidats doivent justifier de connaissances fondamentales en droit privé et/ou en droit public et d'un bon niveau d'ensemble. Aucun autre pré-réquis spécifique n'est imposé.

Les candidats à la Classe Prépa-Talents doivent, en outre, répondre aux critères propres à la Prépa-Talents, à savoir :

- niveau de diplôme requis pour passer le concours d'inspecteur du travail (justifier d'être titulaire d'un niveau Bac+3)
- conditions de ressources.

Pour tous les candidats, la sélection sera réalisée à partir :

- d'une évaluation du dossier du candidat,
- et d'un entretien.

B. Effectifs prévisionnels

Capacité d'accueil

| | |
|-------------------|----|
| Effectif attendu | 20 |
| Capacité minimale | 12 |
| Capacité maximale | 25 |

VI. Modalités d'évaluation des étudiants *

Pour les étudiants inscrits simultanément en 3^e année de Licence Droit et dans le DU, certains cours peuvent déjà être suivis dans le cadre de leur 3^e année de Licence (et pourront être validés au titre du DU – cf. UE1 (Droit du travail 1 et Droit du travail 2), UE3 (Droit pénal, Procédure pénale, Procédure civile, Droit de la responsabilité administrative, Droit de la fonction publique).

| | CM | Séminaires | Coeff. | Evaluation |
|---|------|------------|----------|-----------------------|
| UE 1 Droit du travail - Fondamentaux | 66 h | | 3 | Contrôle terminal |
| Droit du travail 1 (S1) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i> | 33 h | - | | Epreuve écrite |
| Droit du travail 2 (S2) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i> | 33 h | - | | Epreuve écrite |
| <p>Les enseignements de l'UE 1 (Droit du travail 1 et Droit du travail 2) donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (coefficient 1).</p> <p>Les étudiants, ayant déjà suivi ces enseignements l'année précédant l'entrée dans le DU, peuvent demander que les notes obtenues dans le cadre de leur troisième année de Licence Droit, au titre du contrôle terminal enseignements Droit du travail 1 et Droit du travail 2, seront reprises pour l'évaluation dans le cadre du DU. Un contrat pédagogique sera établi à cet effet.</p> | | | | |
| UE 2 Droit du travail - Approfondissement | 70 h | 16 h | 1 | Contrôle continu (CC) |
| Contentieux social (S2) | 15 h | 4h | | CC |
| Droit pénal du travail (S2) <i>Mutualisé avec Master 1 Droit social interne, européen et international</i> | 15 h | 4h | | CC |
| Introduction au droit social européen et international (S1) | 10 h | - | | CC |
| Emploi et formation professionnelle (S1) | 15 h | 4h | | CC |
| Droit des conditions de travail (S2) | 15 h | 4h | | CC |
| UE 3 Ouverture <i>L'étudiant.e suit 4 matières dont Droit pénal et Procédure pénale (matières obligatoires) et 2 matières à choisir</i> | 66 h | | 1 | Contrôle continu (CC) |
| Droit pénal (S1) – obligatoire <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i> | 33h | - | | CC |
| Procédure pénale (S2) – obligatoire <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i> | 33h | - | | CC |
| Procédure civile (S2) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i> | 33h | - | | CC |
| Droit de la responsabilité administrative (S1) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i> | 33h | - | | CC |
| Droit de la fonction publique (S2) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i> | 33h | - | | CC |
| Politiques publiques et institutions sociales (S2) <i>Mutualisé avec l'IPAG</i> | 24 h | - | | CC |
| UE 4 Insertion professionnelle <i>L'étudiant.e suit les conférences en droit social obligatoires, et choisit soit le séminaire de préparation à l'insertion professionnelle</i> | - | 27 h | 1 | Contrôle continu (CC) |

| | CM | Séminaires | Coeff. | Evaluation |
|--|----|------------|--------|------------|
| <i>et de préparation aux concours, soit le stage obligatoire</i> | | | | |
| Séminaire de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours (en partenariat avec l'IPAG) | - | 27 h | | CC |
| Stage obligatoire de 4 semaines minimum | - | | | CC |
| Participation à des conférences en droit social | - | | | CC |
| <p><i>Les enseignements des UE 2, UE 3 et U4 donnent lieu à un contrôle continu commun. La note attribuée au titre du contrôle continu est simultanément portée au crédit de ces trois UE.</i></p> <p><i>La note de contrôle continu tient compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de l'assiduité aux cours et séminaires de l'UE 2 et aux conférences obligatoires, ainsi qu'aux séminaires de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours pour les étudiants ayant choisi ce module au titre de l'UE 4 ;</i> - <i>de la participation orale et écrite des étudiants aux cours et aux séminaires de l'UE 2.</i> <i>Pour les étudiants ayant choisi le module de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours au titre de l'UE 4, la participation orale et écrite à ces séminaires est également prise en compte.</i> <i>Pour les étudiants ayant choisi le stage obligatoire au titre de l'UE 4, le rapport de stage entre dans cette évaluation ;</i> - <i>d'un grand oral, devant un jury composé d'universitaires et de professionnels intervenant dans la formation, portant sur l'ensemble des enseignements relevant des UE 2, UE 3 et UE 4.</i> <i>L'épreuve orale, qui est une épreuve unique, se déroule selon les modalités suivantes : l'étudiant tire au sort un sujet qu'il prépare pendant deux heures, dans une salle surveillée. Le sujet est un sujet de réflexion qui peut être, en autres, un cas pratique, un sujet de réflexion, un commentaire d'arrêt ou de texte, relatif aux matières enseignées dans les UE 2, UE 3 et UE 4.</i> <i>A l'issue du temps de préparation, l'étudiant réalise, devant le jury, une présentation de 15 minutes. Le jury pose des questions susceptibles de porter sur toutes les matières relevant des UE 2, UE 3 et UE 4 et des questions d'actualité. Pour les étudiants ayant réalisé un stage obligatoire au titre de l'UE 4, ces questions pourront également porter sur le déroulement du stage.</i> <i>La durée totale de l'épreuve est de 35 minutes.</i> <p><i>La note se décompose comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>10 % au titre de l'assiduité ;</i> - <i>30 % de la participation orale et écrite ;</i> - <i>60 % au titre de l'épreuve de grand oral.</i> | | | | |
| UE supplémentaire | | | | |
| Stage volontaire / participation à des concours d'éloquence | | | | |

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Article 1 - Contrôle des connaissances

Les enseignements donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :

- Les enseignements de l'UE 1 (Droit du travail 1 et Droit du travail 2) donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (**coefficient 1**).

Les étudiants, ayant déjà suivi ces enseignements l'année précédant l'entrée dans le DU, peuvent demander que les notes obtenues dans le cadre de leur troisième année de Licence Droit, au titre du contrôle terminal des enseignements Droit du travail 1 et Droit du travail 2, soient reprises pour l'évaluation dans le cadre du DU. Un contrat pédagogique est établi à cet effet.

- Les enseignements des UE 2, UE 3 et UE 4 donnent lieu à un contrôle continu.

Ce contrôle continu est commun aux UE 2, UE 3 et UE 4. La note attribuée au titre du contrôle continu est simultanément portée au crédit de ces trois UE (pour chacune des trois UE, **coefficient 1**).

La note de contrôle continu tient compte :

- de l'assiduité aux cours et séminaires de l'UE 2 et aux conférences obligatoires, ainsi qu'aux séminaires de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours pour les étudiants ayant choisi ce module au titre de l'UE 4 ;
- de la participation orale et écrite des étudiants aux cours et aux séminaires de l'UE 2. Pour les étudiants ayant choisi le module de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours au titre de l'UE 4, la participation orale et écrite à ces séminaires est également prise en compte. Pour les étudiants ayant choisi le stage obligatoire au titre de l'UE 4, le rapport de stage entre dans cette évaluation ;
- d'un grand oral, devant un jury composé d'universitaires et de professionnels intervenant dans la formation, portant sur l'ensemble des enseignements relevant des UE 2, UE 3 et UE 4.

L'épreuve orale, qui est une épreuve unique, se déroule selon les modalités suivantes : l'étudiant tire au sort un sujet qu'il prépare pendant deux heures, dans une salle surveillée. Le sujet est un sujet de réflexion qui peut être, en autres, un cas pratique, un sujet de réflexion, un commentaire d'arrêt ou de texte, relatif aux matières enseignées dans les UE 2, UE 3 et UE 4.

A l'issue du temps de préparation, l'étudiant réalise, devant le jury, une présentation de 15 minutes. Le jury pose des questions susceptibles de porter sur toutes les matières relevant des UE 2, UE 3 et UE 4 et des questions d'actualité. Pour les étudiants ayant réalisé un stage obligatoire au titre de l'UE 4, ces questions peuvent également porter sur le déroulement du stage.

La durée totale de l'épreuve est de 35 minutes.

Les étudiants ayant réalisé un stage obligatoire au titre de l'UE 4 sont tenus de rédiger un rapport de stage. L'évaluation du rapport de stage est intégrée au contrôle continu commun des UE 2, UE 3 et UE 4, suivant les modalités décrites ci-dessus.

Article 2 - Session d'examen

Il n'est pas organisé de deuxième session d'examen.

En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant est déclaré défaillant et éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Toutefois, en cas d'absence justifiée, une épreuve de remplacement pourra être autorisée par le ou les responsable(s) de la formation.

Article 3 - Validation du diplôme

Toutes les UE se compensent entre elles.

Le diplôme est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Article 4 - Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit.

Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du ou des responsable(s) de la formation.

VII. Équipe pédagogique *

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

| Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs | | Section CNU (le cas échéant) | Composante ou établissement (si établissement extérieur) | Nombre d'heures assurées (HETD) | Enseignements dispensés |
|--|-------|---------------------------------|--|---------------------------------|---|
| Nom | Grade | | | | |
| Nicolas Moizard | PR | 01 | Institut du travail | 15 | Introduction au droit social européen et international |
| François Duquesne | PR | 01 | Faculté de droit | 22,5 | Droit pénal du travail |
| Morane Keim Bagot | PR | 01 | Faculté de droit | 7,5 | Contentieux social |
| Anja Johansson | MCF | 01 | Institut du travail | 10,5 | Droit des conditions de travail |
| Sabrina Mraouahi | MCF | 01 | Faculté de droit | 22,5 | Contentieux social Droit des conditions de travail |
| Benjamin Dabosville | MCF | 01 | Institut du travail | 13,5 | Emploi et formation professionnelle |
| Michèle Forté | MCF | 06 | Institut du travail | 9 | Emploi et formation professionnelle |
| Christophe Tournu | PR | 11 | IPAG | 12 | Module d'insertion professionnelle et de préparation aux concours |

B. Professionnels

| Nom et fonction des professionnels | Entreprise ou organisme d'origine | Nombre d'heures assurées (HETD) | Enseignements dispensés |
|------------------------------------|---|---------------------------------|---|
| Mathieu Zeggiato | Attaché parlementaire – Assemblée nationale (Intervenant à l'IPAG) | 12 | Module d'insertion professionnelle et de préparation aux concours |
| Agents DREETS | DREETS Grand Est | 3 | Module d'insertion professionnelle et de préparation aux concours |
| Magistrats | Ministère de la Justice | 4 | TD Contentieux social TD Droit pénal du travail |
| Avocats | | 6 | TD Droit pénal du travail TD Emploi et formation professionnelle TD Droit des conditions de travail |
| Agents DREETS | DREETS Grand Est | 6 | TD Contentieux social TD Droit des conditions de travail TD Emploi et formation professionnelle |

VIII. Enseignements ^{*}

REEMPLIR LE TABLEAU EN ANNEXE

Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère : *Sans objet*

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée : Dans le cadre de l'UE 4 Insertion professionnelle, les étudiants peuvent choisir de réaliser un **stage obligatoire d'une durée minimale de 4 semaines.**

Le DU Pratique et contentieux des relations compte **311 heures d'enseignement** (CM, TD, séminaires), heures présence étudiant, selon le calendrier suivant (afin notamment de suivre le calendrier des concours administratifs et offrir aux étudiants la préparation la plus ajustée) :

- Début de formation : septembre année N
- Fin de formation : fin octobre année N+1

Afin de permettre aux étudiants de tous profils, à savoir étudiants ayant ou non suivi des enseignements fondamentaux en droit du travail, de pouvoir bénéficier d'une formation complète et de disposer des pré-requis nécessaires pour suivre les enseignements plus spécialisés en droit du travail, la maquette de formation a été conçue en articulation avec les enseignements dispensés en 3^e année de Licence Droit général (en effet, c'est à ce niveau que sont dispensés les enseignements fondamentaux en droit du travail – Droit du travail 1 (S5) – Droit du travail 2 (S6)).

Aussi :

- Les étudiants inscrits dans le DU, parallèlement à leur troisième année de Licence, pourront suivre certains cours à la fois au titre du DU et à la fois au titre de leur L3 (Droit du travail 1 / Droit du travail 2 / Droit pénal / Procédure pénale / Procédure civile / Droit de la responsabilité administrative / Droit de la fonction publique).
- les étudiants suivant le DU, mais ayant déjà bénéficié de ces enseignements fondamentaux (ou équivalents) pourront obtenir une validation d'acquis de sorte à éviter les redondances et limiter, le cas échéant, le volume d'heures d'enseignement. Ainsi, un étudiant déjà titulaire d'une Licence de Droit et ayant déjà suivi, par exemple, les cours de Droit du travail 1 et 2, ne sera pas tenu de les suivre dans le cadre du DU.

Ainsi, le DU est composé :

- 8 cours magistraux mutualisés : 7 cours magistraux de 33 h avec la Licence Droit (cours portés par la Licence Droit général de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion) et 1 cours magistral mutualisé avec l'IPAG (24h, cours porté par l'IPAG).
- 5 cours spécialisés d'un volume de 10h à 15h selon les cas ; chacun de ces cours spécialisés étant accompagné de 4h de séminaire d'application et de mise en situation animées par des professionnels.
- 1 module d'insertion professionnelle et préparation aux concours d'un volume de 27h (organisé avec l'IPAG) ou un stage obligatoire d'une durée minimale de 4 semaines.

Pour le détail des enseignements, voir tableau en annexe.

IX. Dispositifs de suivi de la formation *

- **Évaluation des formations :**

Pour l'évaluation de la formation, un **comité de suivi**, composé des responsable(s) pédagogique(s) du diplôme, d'un ou plusieurs représentants de l'IPAG, d'un ou plusieurs représentants des différents partenaires extérieurs (un ou plusieurs représentants de la DREETS Grand Est, un ou plusieurs représentants de l'INTEFP) et de tout autre personne dont l'appréciation sera utile pour l'évaluation à réaliser, **se réunira à l'issue de chaque année universitaire** avec pour objet une évaluation de la formation sur l'année écoulée.

- **Évaluation des enseignements :**

Pour l'évaluation des enseignements, un **questionnaire d'évaluation** sera proposé aux étudiants, chaque année, à l'issue de leur formation.

X. Budget prévisionnel

A. Financement à coût constant

La création du DU Pratique et contentieux des relations de travail entraîne **la création de 125,5 HETD d'enseignement**, entièrement financées par les droits spécifiques d'inscription et le soutien financier de la DREETS Grand Est.

L'ouverture de la formation entraînera le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : **NON**

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel) : **NON**

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : **OUI**

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : **0,1 ETP**

En cas de création en alternance, précisez le nombre d'enseignants disponibles pour assurer le suivi des alternants (EPT) : **Sans objet**

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme

LICENCE (X)

2. Droits spécifiques

| Etape | Montant du droit spécifique | Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...) |
|---------------|-----------------------------|---|
| FI | 450 | Apogee |
| PREPA-TALENTS | 1 500 | Autre (DFI) |

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

Les droits d'inscription des étudiants qui bénéficieront du dispositif Prépa-Talents sont pris en charge par l'INTEFP.

20/04/2023

Budget prévisionnel - Etudiants en formation initiale classique et Classe prépa-Talents

Autofinancement du diplôme

En vert, les variables à ajuster

Nom de la formation

DU Pratique et contentieux des relations de travail

Code APOGEE de la formation (VET)

nb: Fixer un seuil permettant l'équilibre budgétaire et pédagogique

nb: selon le niveau d'entrée du DU. Si licence, 170€, si master, 243€.

nb: Fixer un montant permettant l'équilibre budgétaire

| | Effectifs minimaux en IA | Droits de base | Droits spécifiques | Somme totale payées par l'inscrit |
|---|--------------------------|----------------|--------------------|-----------------------------------|
| Etudiant en formation initiale classique | 5 | 170 | 450 | 620 |
| Etudiants Prépa Talents | 2 | 170 | 1500 | 1670 |
| Etudiants exonérés des droits spécifiques | 0 | 170 | 0 | 0 |
| | 7 | | | |

Saisir dans les cases vertes uniquement

| DU Pratique et contentieux des relations de travail | | | | Total (€) | Moyenne par étudiant |
|--|---------------------------|---|--------------------|--|----------------------|
| Recettes | | | | 11 640 € | 1 663 € |
| Produit des droits d'inscription : prix unitaire * nb d'étudiants | | | | 6 640 € | |
| Exonérations | | | | - € | |
| Subventions | | | | 5 000 € | |
| | Organisme subventionnaire | Total | | | |
| | DREETS Grand Est | Participation aux frais de fonctionnement | | 5 000 € | |
| Dépenses | | | | 11 510 € | 1 644 € |
| Dépenses d'enseignement | | | | 7 020 € | |
| | HeTD spécifiques au DU | Coût horaire €/HeTD | Coût total | | |
| Heures enseignement - <i>Intervenant extérieur</i> | 26 | 52,00 € | 1 352,00 € | 1 352 € | |
| Heures enseignement - <i>Titulaires</i> | 99 | 52,00 € | 5 148,00 € | 5 148 € | |
| Direction pédagogique - Mme Sabrina Mraouahi et M. Nicolas Moizard - décharge | 10 | 52,00 € | 520,00 € | 520 € | |
| <i>(ajouter autant de ligne que de catégories d'heures pédagogiques ou péri-pédagogiques prises en charge par le budget du DU)</i> | | | | | |
| Dépenses de fonctionnement | | | | 2 250 € | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Dépenses administratives refacturées à la composante | | | | 1 050 € | |
| | Population étudiante | Effectifs | Droits spécifiques | Participation de la cohorte aux frais direct | |
| Etudiant en formation initiale classique | | 5 | 450,00 € | 20% | 450 € |
| Etudiants Prépa Talents | | 2 | 1 500,00 € | 20% | 600 € |
| Etudiants exonérés des droits spécifiques | | 0 | - € | 20% | - € |
| Participation aux frais de l'établissement | | | | 1 190 € | |
| | | Effectifs | Droits de base | Participation de la cohorte aux frais direct | |
| Etudiant en formation initiale classique | | 5 | 170,00 € | 100% | 850 € |
| Etudiants Prépa Talents | | 2 | 170,00 € | 100% | 340 € |
| Etudiants exonérés des droits spécifiques | | 0 | 170,00 € | 100% | - € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Résultat | | | | 130 € | |